

Liste des pièces à fournir

- 1 photo d'identité avec nom/prénom/formation notés au dos
- 1 photo d'identité avec nom/prénom et formation que vous collez sur la fiche administrative
- 1 fiche administrative
- Copie des diplômes
- Extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois
- Situation de handicap : joindre les justificatifs
- Attestation d'adhésion à la CVEC

Information :

CVEC :

Vous devez **obligatoirement acquitter** la cotisation **CVEC (contribution vie étudiante et de campus) d'un montant de 92 €** et nous fournir **l'attestation de règlement ou d'exonération** avant votre rentrée. Sans ce document vous ne serez pas admis à suivre votre formation.

Pour la régler et obtenir son attestation, vous devez :

- créer un compte personnel sur www.messervices.etudiant.gouv.fr
- vous connecter sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Allègement : si vous pensez bénéficier d'un allègement ou d'une dispense, vous pouvez en faire la demande en complétant la notice d'informations et le dossier de demande sur notre site <http://www.irtsaquitaine.fr/inscriptions/inscriptions.php>

Note

- **Ne pas retarder l'envoi du dossier pour le casier judiciaire - vous ferez un complément de dossier**

NOUS N'ACCEPTONS PAS LES RECOMMANDES